



Tomblaine le 3 mai 2018

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents des associations sportives,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir honorer de votre présence l'Assemblée Générale Mixte qui verra la création de la nouvelle Ligue Grand Est de Basketball, issue de la fusion de nos trois anciennes ligues d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine.

Celle-ci se déroulera le :

Dimanche 24 juin 2018 à 14h00
Domaine de l'Asnée
11 rue de Laxou
54 600 VILLERS-LES-NANCY

Nous vous rappelons que cette Assemblée Générale se déroulera conformément aux dispositions prévues dans les futurs statuts de la Ligue Régionale du Grand Est, annexés au traité de fusion, sous réserve d'adoption préalable par la ligue de Champagne-Ardenne (ligue absorbante).

En conséquence, comme indiqué à l'article 7-2.4 de ces statuts, le vote par procuration ne sera autorisé qu'aux associations sportives participant exclusivement aux championnats départementaux non qualificatifs pour le championnat régional (seniors et jeunes) et ne peut s'exercer que dans les conditions suivantes :

- la procuration doit être nominative et ne peut être donnée qu'à un représentant de club disposant du droit de vote pour son propre club,
- un votant ne peut être porteur que d'une seule procuration,
- la procuration doit être déposée ou parvenir au siège de la future ligue régionale au moins la veille du jour de l'Assemblée Générale à l'adresse suivante :

Ligue Grand Est de Basketball, Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin - 54 510 TOMBLAINE, ou par mail : ligue@grandestbasketball.org

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents des associations sportives, Mesdames, Messieurs, notre considération distinguée.

Patrick PIHET

Président de la Ligue
Champagne-Ardenne

Thierry BILICHTIN

Président de la Ligue de
Lorraine

René KIRSCH

Président de la Ligue
d'Alsace

PJ : - Ordre du jour
- Modèle de procuration